



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Cayenne, jeudi 22 juin 2023

### **Lutte contre la pêche illicite en Guyane**

#### **Intensification des actions menées.**

Afin de poursuivre le renforcement de la lutte contre la pêche illicite, les services de l'État en Guyane ont intensifié leurs efforts dans l'ensemble de la zone maritime de Guyane au cours de ces deux derniers mois.

À l'Ouest, les Forces Armées en Guyane (FAG) et la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM) ont mobilisé des moyens aéromaritimes dans le cadre de l'opération « Rémora », dont la deuxième édition s'est tenue les 10 et 11 mai 2023. Cette opération inter-administrations a permis de contrôler neuf navires de pêche illégaux à proximité de Sinnamary, aboutissant à la saisie de 13 tonnes de poissons, 110 kg de vessies natatoires et 39 km de filets. La présence de ces moyens de contrôle dissuade par ailleurs les pêcheurs de s'installer.

La vedette côtière de surveillance maritime (VCSM) *Charente* a continué de marquer la présence de l'État dans ce secteur au cours du mois de juin. Lors d'une première patrouille, les gendarmes maritimes ont chassé six navires de pêche illégaux réfugiés dans des criques et saisi près de 25 tonnes de poissons et 133 kg de vessies natatoires. Ces actions répétées ont eu un effet dissuasif significatif, puisqu'aucun nouveau navire de pêche illégal n'a été détecté jusqu'à Iracoubo lors de la patrouille suivante.

À l'Est de la zone, le patrouilleur Antilles-Guyane (PAG) *La Résolue* a contrôlé huit navires de pêche brésiliens dans les eaux territoriales françaises entre le 31 mai et le 15 juin. Deux de ces navires, le POMPEU et le COMTE EDUARDO, déjà connus des services de l'État pour des actions de pêche illégale, ont été déroutés vers le port du Larivot afin d'y être saisis puis détruits. Les deux capitaines ont été immédiatement placés en garde-à-vue lors de leur arrivée à quai. Le capitaine du COMTE EDUARDO, ancien capitaine d'un navire de pêche précédemment dérouté et détruit, a reconnu les faits qui lui étaient reprochés et a fait l'objet d'une condamnation (un an de prison ferme), sur proposition du Procureur de la République. Au total, ce sont plus de 24 tonnes de poissons, 211 kg de vessies natatoires et 12,5 km de filets qui ont été saisis dans le cadre de cette nouvelle opération renforcée de police des pêches.

Sur les deux derniers mois écoulés, ce sont plus d'une cinquantaine de personnes (civils et militaires, de l'ensemble des services de l'État) qui ont contribué au succès de ces opérations conjointes et simultanées. Le bilan des avoirs saisis et détruits s'élève ainsi à 400 000 €.

En Guyane, la souveraineté de l'État en mer est assurée, de jour comme de nuit : quelle que soit l'administration d'appartenance (affaires maritimes, douanes, OFB, gendarmerie maritime, FAG...), les moyens de l'État sont présents en mer plus de 300 jours par an.

L'objectif est de réduire le sentiment d'impunité des pêcheurs illégaux qui connaissent parfaitement le terrain et s'en servent pour tenter de se dérober aux contrôles. En raison de la résilience et de la fermeté de l'action étatique, des effets dissuasifs se font sentir. La zone ainsi libérée permet aux pêcheurs guyanais de reprendre pied dans leur zone de pêche et de développer leur activité économique.

**Contact presse :**

**Service régional de la communication interministérielle**

[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)